



ace europe

ACE European Group Limited
9-31, avenue des Nerviens - 1040 Bruxelles
(numéro d'entreprise : 867.068.548)
Siège social : 100 Leadenhall Street - London EC3A 3BP – United Kingdom
(numéro d'entreprise : 1112892)
Entreprise agréée pour pratiquer les opérations d'assurances suivantes :
01a, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10a, 10b, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18
M.B. 13-09-2004 – Code NBB/BNB 2312

Corporate Protect

Conditions Particulières

TRADUCTION LIBRE

Police no.:	BEBBBA01171												
Preneur d'Assurance:	PEGASUS vzw Boulevard Leopold II, 184D 1080 BRUXELLES												
Assuré(s):	Les collaborateurs qui via une NGO belge y sont affectés pour autant que cette NGO soit elle-même affiliée auprès du Preneur d'Assurance.												
Compagnie:	ACE European Group Ltd. 9-31, avenue des Nerviens 1040 BRUXELLES												
Intermédiaire:	DECOODT NV E3-plein 3 9050 GENT-LEDEBERG												
Date d'effet:	1er janvier 2012 à 00.00 h.												
Echéance:	1er janvier												
Couverture:	La couverture est acquise en cas de lésions corporelles survenues au cours de séjours à l'étranger dont la durée ne peut excéder 365 jours. Les garanties sont octroyées 24H/24. La couverture est également étendue aux risques de guerre et risques analogues.												
Garanties et montants assurés:	<table><tr><td>Option 1</td><td></td></tr><tr><td>Décès:</td><td>100.000,00 EUR</td></tr><tr><td>Invalité permanente:</td><td>100.000,00 EUR</td></tr><tr><td>Option 2</td><td></td></tr><tr><td>Décès:</td><td>200.000,00 EUR</td></tr><tr><td>Invalité permanente:</td><td>200.000,00 EUR</td></tr></table>	Option 1		Décès:	100.000,00 EUR	Invalité permanente:	100.000,00 EUR	Option 2		Décès:	200.000,00 EUR	Invalité permanente:	200.000,00 EUR
Option 1													
Décès:	100.000,00 EUR												
Invalité permanente:	100.000,00 EUR												
Option 2													
Décès:	200.000,00 EUR												
Invalité permanente:	200.000,00 EUR												



ace europe

Option 3

Décès :	100.000,00 EUR
Invalidité Permanente :	100.000,00 EUR
Incapacité temporaire:	25,00 EUR par jour
Délai de carence:	14 jours
Durée :	Max. 365 jours

Option 4

Décès :	200.000,00 EUR
Invalidité Permanente :	200.000,00 EUR
Incapacité Temporaire :	25,00 EUR par jour
Délai de carence :	14 jours
Durée :	Max. 365 jours

Prime:

Option 1

1. Risque de base

La prime hors taxe (9.25%) est calculée comme suit :

Durée	Prime
1 à 3 jours	7.75 €
4 à 7 jours	15.50 €
8 à 15 jours	23.25 €
16 à 21 jours	31.00 €
22 jours à 1 mois	38.75 €
32 jours à 60 jours	46.50 €
61 jours à 90 jours	62.00 €
91 jours à 120 jours	77.50 €
121 jours à 150 jours	93.00 €
151 jours à 180 jours	108.50 €
181 jours à 210 jours	116.25 €
211 jours à 240 jours	124.00 €
241 jours à 270 jours	131.75 €
271 jours à 300 jours	139.50 €
301 jours à 330 jours	147.25 €
331 jours à 12 mois	155.00 €
2. Risques de guerre et analogues	
La prime hors taxe (9.25%) est calculée comme suit	
Zone (voir liste en annexe)	Prime par jour
1	4.00 €
2	2.00 €
3	1.00 €

Option 2

1. Risque de base

La prime hors taxe (9.25%) est calculée comme suit :

Durée	Prime
1 à 3 jours	15.50 €
4 à 7 jours	31.00 €
8 à 15 jours	46.50 €
16 à 21 jours	62.00 €



ace europe

22 jours à 1 mois	77.50 €
32 jours à 60 jours	93.00 €
61 jours à 90 jours	124.00 €
91 jours à 120 jours	155.00 €
121 jours à 150 jours	186.00 €
151 jours à 180 jours	217.00 €
181 jours à 210 jours	232.50 €
211 jours à 240 jours	248.00 €
241 jours à 270 jours	263.50 €
271 jours à 300 jours	279.00 €
301 jours à 330 jours	294.50 €
331 jours à 12 mois	310.00 €

2. Risques de guerre et analogues

La prime hors taxe (9.25%) est calculée comme suit

Zone (voir liste en annexe)	Prime par jour
1	5.00 €
2	3.00 €
3	1.50 €

Optie 3

1. Risque de base

La prime hors taxe (9.25%) est calculée comme suit :

Durée	Prime
1 à 3 jours	9.60 €
4 à 7 jours	19.15 €
8 à 15 jours	28.70 €
16 à 21 jours	38.25 €
22 jours à 1 mois	47.95 €
32 jours à 60 jours	57.40 €
61 jours à 90 jours	76.50 €
91 jours à 120 jours	95.65 €
121 jours à 150 jours	114.75 €
151 jours à 180 jours	133.90 €
181 jours à 210 jours	143.45 €
211 jours à 240 jours	153.00 €
241 jours à 270 jours	162.60 €
271 jours à 300 jours	172.15 €
301 jours à 330 jours	181.70 €
331 jours à 12 mois	191.25 €

2. Risques de guerre et analogues

La prime hors taxe (9.25%) est calculée comme suit :

Zone (voir liste en annexe)	Prime par jour
1	4.00 €
2	2.00 €
3	1.00 €



ace europe

Optie 4

1. Risque de base

La prime hors taxe (9.25%) est calculée comme suit :

Duurtijd	Premie
1 à 3 jours	17.35 €
4 à 7 jours	34.65 €
8 à 15 jours	51.95 €
16 à 21 jours	69.25 €
22 jours à 1 mois	86.60 €
32 jours à 60 jours	103.90 €
61 jours à 90 jours	138.50 €
91 jours à 120 jours	173.15 €
121 jours à 150 jours	207.75 €
151 jours à 180 jours	242.40 €
181 jours à 210 jours	259.70 €
211 jours à 240 jours	277.00 €
241 jours à 270 jours	294.35 €
271 jours à 300 jours	311.65 €
301 jours à 330 jours	328.95 €
331 jours à 12 mois	346.25 €

2. Risques de guerre et analogues

La prime hors taxe (9.25%) est calculée comme suit :

Zone (voir liste en annexe)	Prime par jour
1	5.00 €
2	3.00 €
3	1.50 €

La prime provisoire annuelle pour la période du 18/01/2012 - 17/01/2013 est fixée à 10 000,00 EUR + taxe.

La prime minimum pour la période précitée s'élève à 2.500,00 EUR + taxe

La prime provisoire annuelle reste inchangée tant que la différence entre la prime définitive et la prime provisoire pour une même période d'assurance ne dépasse pas 20% en plus ou en moins.

Concernant les risques de guerre et la liste de pays y attachée, la Compagnie se réserve le droit d'adapter cette liste sur base trimestrielle, moyennant information par écrit au Preneur d'Assurance. Dans le cas d'une adaptation de la liste, la prime pour chaque voyage sera adaptée selon le nouveau calcul et ce à partir du trimestre suivant.



ace europe

Régularisation de la prime:

A la fin de chaque période d'assurance annuelle, le Preneur d'Assurance s'engage à fournir à la Compagnie une liste reprenant l'identité de la personne assurée, la destination du voyage et l'option choisie ainsi que la prime du risque de base et celle des risques de guerre de l'option choisie.

Sur base de cette liste, la Compagnie effectuera le calcul de la prime définitive de la période d'assurance de 12 mois écoulée.

Limite d'intervention:

500.000 €, quel que soit le nombre de victimes.

No claims bonus:

Dans le cas où aucun sinistre n'a été déclaré auprès de la Compagnie au cours des 12 mois écoulés, il sera remboursé 10 % de la prime définitive tel que décrit à l'article "régularisation de la prime". L'attribution de ce no claims bonus sera effectuée au plus tôt après un délai de 3 mois suivant la période d'assurance concernée.

Les présentes Conditions Particulières forment un ensemble avec les Conditions Générales pour former un seul contrat lequel règle les droits et obligations des parties contractantes.

Addendum:

La liste des pays "risques de guerre" et analogues fait partie intégrante de la présente police.

Fait en trois exemplaires à Bruxelles, le 15 juin 2012

LE PRENEUR D'ASSURANCE:

PEGASUS vzw

LA COMPAGNIE:

ACE European Group Ltd.



ACE European Group Limited
Av. des Nerviens 9-31/bte
Nerviërslaan 9-31 / bus 9
R - 1040 Bruxelles/Brussel